



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 29299

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les propositions de l'association des directeurs d'établissement d'hébergement pour personnes âgées (ADEHPA) concernant le projet de réforme de la tarification des établissements pour personnes âgées. Soulignant les lacunes de la prestation spécifique dépendance sur laquelle précisément cette réforme est fondée (baisse des revenus de nombreuses personnes âgées, inégalités géographiques, nombre très faible de bénéficiaires), l'ADEHPA souhaite que, avant d'engager une réforme d'une telle importance, le Gouvernement jette les bases d'une grande réflexion sur le système de solidarité nationale attendu par tous. Celle-ci pourrait prendre la forme d'un « Grenelle pour les personnes âgées handicapées » regroupant autour de l'Etat, les retraités, les organisations familiales et de consommateurs ainsi que les professionnels et financeurs (sécurité sociale et conseils généraux). Il semblerait très souhaitable que, dans ce cadre, soit envisagée l'abrogation de la PSD, qui avait été adoptée en janvier 1997 comme « transitoire en attendant d'une véritable prestation autonomie », ainsi que la création d'une prestation de sécurité sociale. Il la remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29299

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2593